

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 8 septembre 2015

Le **8 septembre 2015 à 14h30**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie du Mont-Dore, sous la Présidence de M. André GAY.

Date de la convocation : 27 août 2015

Nombre de conseillers : En exercice : **34** – Présents : **18** – Votants : **20**

Présents : André GAY, Président, Michel BABUT, Sébastien BERTRANK, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Patrick DEAT, Philippe DUBOURG, Sébastien GOUTTEBEL, Philippe GRAS, Etienne GUICHARD, Christel LA RIVIERE, Carole NORE, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Gilles RANC, Patrick SEBY, Henri VALETTE.

Excusés : Agnès BERTET, Marie-Elisabeth CROZET, Jean-François DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Catherine GATIGNOL, Johan JACLARD, Fabienne LEGROS, Michel POUGHON, Patricia VERGNOL.

Absents: Alphonse BELLONTE, Hugues DANJOUX, Stéphanie ESTRADÉ, Sébastien GATIGNOL, Loïc GUEROULT, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS.

Pouvoirs : Catherine GATIGNOL à Henri VALETTE – Patricia VERGNOL à Michel BABUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR :

1. Sancy TV : Modalités de souscription et tarifs hiver 2015/2016
2. Diffusion de la documentation en libre-service pour les prestataires hors Sancy hiver 2015/2016
3. Partenariat Interprofession du Saint-Nectaire
4. Personnel : contrats saisonniers hiver 2015/2016
5. Point sur le site Internet de l'Office de Tourisme
6. Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 2015-09-08-001 – SANCY TV : modalités de souscription et tarifs hiver 2015/2016

Dans le cadre de Sancy TV, l'Office de Tourisme propose l'acquisition de spots publicitaires aux prestataires qui le souhaitent.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs, formats et modalités proposés ci-après pour la saison hiver 2015/2016 :

SANCY TIVI		Saison Hiver 2015/2016	
		Prix HT	Prix TTC Tva 20%
spot 10"	Prestataires installés <u>sur le</u> territoire du Massif du Sancy	632.50 €	759 €
	Prestataires installés <u>hors</u> territoire du Massif du Sancy	712.50 €	855 €
spot 20"	Prestataires installés <u>sur le</u> territoire du Massif du Sancy	1191.67 €	1 430 €
	Prestataires installés <u>hors</u> territoire du Massif du Sancy	1351.67 €	1 622 €

MODALITES DE SOUSCRIPTION :

Pour les PRESTATAIRES SANCY

- Les spots sont souscrits pour la saison hiver 2015/2016 dans sa totalité, soit du 10/11/15 au 31/03/16
- Les spots sont réservés aux prestataires de sports, loisirs, visites et découvertes, restaurateurs et loueurs de skis. Les hôtels-restaurants ne pourront présenter sur leur spot que la partie « restauration » de leur activité.
- Si le spot fait référence à plusieurs prestations, chacune des prestations citées devra au moins paraître sous forme d'offre standard en 2015
- Les spots sont réalisés par l'Office de tourisme d'après les éléments fournis par les annonceurs et mis en ligne après validation par les annonceurs
- Réduction de 20% sur le spot TV hiver 2015/2016 accordée pour :
 - >les prestataires ayant acheté un spot TV été 2015
 - >ou les prestataires ayant acheté au minimum une offre standard 2015.
- Les prestataires régleront à la commande leur spot pour l'hiver 2015/2016
- Pour l'achat d'un spot, la diffusion de documentation en libre-service est offerte (valable pour les prestations suivantes : sports, loisirs, visites et découvertes)
- En cas de cessation d'activité en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les PRESTATAIRES HORS SANCY

- Les spots sont souscrits pour la saison d'hiver 2015/2016 dans sa totalité, soit du 10/11/15 au 31/03/16
- Les spots sont réservés aux prestataires de sports, loisirs, visites et découvertes situés hors communauté de commune du Massif du Sancy. Ils ne pourront faire référence qu'à une seule prestation.
- Les spots sont réalisés par l'Office de tourisme d'après les éléments fournis par les annonceurs et mis en ligne après validation par les annonceurs.
- Réduction de 20% sur le spot hiver 2015/2016 pour les prestataires ayant acheté un spot TV été 2015.
- Les prestataires régleront à la commande leur spot pour l'hiver 2015/2016.
- Pour l'achat d'un spot, la diffusion de documentation en libre-service est offerte.
- En cas de cessation d'activité en cours de saison, aucun remboursement ne sera effectué.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs, les formats et les modalités de souscription proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-09-08-002 - Diffusion de la documentation en libre-service pour les prestataires hors Sancy hiver 2015/2016

Dans le cadre de la diffusion de la documentation en libre-service dans nos bureaux de tourisme par les prestataires installés hors Massif du Sancy, il est proposé au Conseil d'Administration de valider les tarifs et les modalités de souscription ci-après :

TARIFS HIVER 2015/2016 (du 3 novembre 2015 au 31 mars 2016)	PRIX HT	PRIX TTC (TVA 20%)
Prestataires privés ou publics installés hors territoire de la Communauté de Communes du Sancy	230.00 €	276.00 €

MODALITES DE SOUSCRIPTION :

- Ne peuvent être acceptés que des documents présentant exclusivement des activités sports et loisirs ou des lieux de visites. Les dépliants fournis ne dépasseront pas les formats 15 x 21 cm ou 29.7 x 10.5 cm.
- Tout accord est conclu pour la période définie soit du 3 novembre 2015 au 31 mars 2016 pour la saison Hiver 2015/2016 et ne peut concerner que les bureaux de Tourisme ouverts pendant cette période, sans possibilité de remise ou de fractionnement dans le temps ou dans l'espace.
- Les quantités mises à disposition du public et la gestion de la diffusion sont assurées par les personnels des Bureaux de Tourisme, seuls habilités à gérer les espaces d'accueil et d'information.
- Le prestataire à la charge :
 - d'assurer la livraison en un seul point du Massif du Sancy. L'OT du Sancy assurera ensuite la répartition à l'ensemble de ces points de diffusion.
 - de vérifier l'état des stocks des dépliants disponibles.

Si le prestataire ne fournit pas de documentation, l'Office de Tourisme se réserve le droit de réattribuer son emplacement après en avoir prévenu le prestataire par courrier, sans que cette prestation lui soit remboursée. A la fin de la période de diffusion, le prestataire est chargé de venir récupérer les documents en stock. A défaut, dans un délai raisonnable, le personnel de l'OT du Sancy se débarrassera des documents s'il n'y a pas de reconduction de la diffusion pour la période suivante.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte les tarifs et modalités de souscription proposés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-09-08-003 - Participation de l'Interprofession du Saint-Nectaire

L'Interprofession du Saint-Nectaire a souhaité être notre partenaire dans le cadre de l'opération de communication intitulée « Magazine Origine Sancy Hiver 2015/2016 ».

Le Président demande au Conseil d'Administration de fixer le montant de la participation financière de l'Interprofession du Saint-Nectaire à cette opération. Il propose une participation de 4 250 € HT.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, fixe le montant de la participation financière de l'Interprofession du Saint-Nectaire à 4 250 € HT. Un titre sera émis au compte 706 pour recouvrement.

DELIBERATION N° 2015-09-08-004 – Personnel : prolongation de contrats saisonniers

Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la **prolongation de trois contrats saisonniers** initialement prévus jusqu'au 27/09/2015 aux conditions suivantes :

. Poste de conseiller touristique - Echelon : employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires - Dates : du 28/09/2015 jusqu'au 11/10/2015.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte la prolongation de trois contrats saisonniers jusqu'au 11/10/2015 aux conditions stipulées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-09-08-005 – Personnel : Création de postes saisonniers hiver 2015/2016

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la prochaine saison hivernale, le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

- **11 postes de conseiller touristique** - Echelon employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires dont :
 - 1 poste du 07/12/15 au 03/01/16
 - 6 postes du 07/12/15 au 27/03/16
 - 3 postes du 07/12/15 au 08/05/16
 - 1 poste du 07/12/15 au 04/09/16
- **1 poste d'agent de vente centrale de réservation** – Echelon employé 1.1 - Indice 1300 - Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires du 15/10/2015 au 06/03/2016.
- **1 poste d'employé agence postale communale** - Echelon employé 1.1 - Indice 1300 - Dates : du 04/01/2016 au 15/03/2016 - Durée :
 - 16.25 heures hebdomadaires hors vacances (5 jours * 3h15 mn : 9h - 12h15)
 - 35.00 heures hebdomadaires pendant les vacances (5 jours * 7h : 9h-12h30 et 14h-17h30)

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise les créations de postes saisonniers proposés ci-dessus.

POINT SUR LE SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME

En préambule, le Président rappelle que la défaillance d'un prestataire dans le cadre d'un appel d'offres arrive parfois et cela malgré toutes les mesures prises en amont. C'est un problème que rencontrent malheureusement les collectivités territoriales. Il précise que le règlement d'un contentieux dans le cadre d'un appel d'offres peut prendre beaucoup de temps.

Après son exposé retraçant l'historique de l'appel d'offres concernant la refonte du site Internet de l'Office de Tourisme, le Directeur fait part des dysfonctionnements majeurs rencontrés avec la nouvelle version mise en ligne par l'agence Raccourci Interactive dont :

- la vitesse d'affichage (due notamment à l'utilisation d'une nouvelle technologie)
- la perte de référencement (confirmée par l'audit réalisé par la société Brioude Internet)
- problème de synchronisation entre notre base de données et le site
- l'instabilité du système

L'agence a été avertie par deux courriers recommandés les 3 et 21 août. Mais à ce jour ces dysfonctionnements ne sont toujours pas réglés.

Etant dans une procédure formalisée de marché public, le Directeur a décidé d'ajourner la réception du site Internet ce qui oblige l'agence à résoudre tous les dysfonctionnements rencontrés dans des délais impartis. Afin de ne pas pénaliser les prestataires et les réservations pour la prochaine saison hiver, le Directeur propose de basculer sur l'ancien site détenu par l'agence Avenue Web qui peut très rapidement le remettre en ligne.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte cette proposition et demande au Directeur de faire le nécessaire pour une remise en ligne rapide de l'ancien site Internet de l'Office de Tourisme.

Le Président fait lecture du courrier adressé par le CASH et fait part de son vif mécontentement quant au fond et à la forme de ce message. Le Président affirme tout son soutien aux salariés de l'Office de Tourisme et au travail qu'ils accomplissent pour le Massif du Sancy. Il aurait préféré que les membres du CASH fassent preuve de plus d'indulgence et de patience à l'égard de l'office de tourisme, comme on est en droit de l'attendre d'un partenaire membre du Conseil d'Administration.

Le Président évoque également le courrier adressé par Mesdames LEGROS et BERTHET et M. GUEROULT. Vu la décision de remettre en ligne l'ancien site, la question de l'affichage des communes sur le nouveau site sera évoquée lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réunions avec les prestataires touristiques

Le Directeur informe le Conseil d'Administration qu'elles se tiendront :

- Mardi 15 septembre à 17h30 – Salle des Fêtes de St Victor La Rivière
- Mardi 22 septembre à 15h – Centre de Congrès de La Bourboule

- Tournage France 3 Rhône Alpes

Le Directeur informe l'assemblée qu'actuellement une équipe de France 3 Rhône Alpes tourne un reportage dans le Sancy pour l'émission « Chroniques d'en Haut ». Les œuvres Horizons sont le fil conducteur du tournage. Certains artistes se sont déplacés pour y participer.

Les administrateurs font remarquer que les sites d'implantation des œuvres ont été très fréquentés tout l'été ce qui confirme le succès remporté par cette 9^{ème} édition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Compte-rendu affiché le 16 septembre 2015.